



ASSOCIATION FRANCAISE D'ATTELAGE

44 RUE DE LABORDE F-75008 PARIS

Tel. /Fax.: 0033 (0)1 44 70 98 89

e-mail : ass.franc.attelage@cegetel.net

REGLEMENT DES CONCOURS D'ATTELAGE DE TRADITION

2008

L'objet de ces manifestations est de maintenir l'art traditionnel de l'attelage en sauvegardant le patrimoine hippomobile, de développer son image et de participer au perfectionnement des amateurs de cette discipline. Le concours comprend trois épreuves :

A. La présentation - B. Le routier - C. La maniabilité

Conditions

Pour participer à un Concours d'Attelage de Tradition (CAT ou CIAT), il faut que le meneur ou le groom soit âgé d'au moins 12 ans. De 12 à 16 ans, le meneur devra être accompagné d'un adulte.

Tout meneur prenant part à un concours d'attelage en France doit être à jour de sa cotisation AFA.

Il doit fournir le numéro de sa police d'assurance en responsabilité civile avec extension à la pratique de l'attelage.

Il doit faire concourir des chevaux, poneys, mulets ou ânes ferrés, à jour de leurs vaccinations et munis de leurs carnets d'identification, à défaut il ne pourra pas prendre le départ.

Les meneurs non-membres de l'AFA devront s'acquitter de la cotisation auprès du comité organisateur avant de prendre part au concours.

Jugement

Le jury, composé d'un président et d'un ou deux juges habilités par l'AFA, se porte garant de l'application du règlement.

Le jury doit éliminer un équipage présentant un cheval en mauvaise condition, fatigué, dangereux ou un meneur insuffisamment expérimenté ou un harnais ou voiture non conforme à la sécurité.

Voitures

Les voitures utilisées sont anciennes et notées sur 20, ou des copies notées sur 12. Le numéro du concurrent doit être fixé d'une manière visible sur la voiture.

Epreuves

Le meneur ne peut changer de tenue entre les trois épreuves, excepté par temps de pluie. Un changement de tenue cause le déclassement.

Le même meneur doit effectuer les trois épreuves. Un changement de meneur cause le déclassement.

Le nombre de passagers doit être au moins le même à la présentation et à la maniabilité.

Un attelage ne peut changer ni de cheval, ni de harnais, ni de voiture durant les trois épreuves. Un changement de harnais ou du nombre de passagers sera pénalisé de 10 points. Un changement de cheval ou de voiture peut être accepté par le jury, mais il causera le déclassement de l'équipage.

Un cheval ne peut participer qu'une seule fois aux épreuves.

A- La Présentation

L'attelage est jugé à l'arrêt, séparément par chaque juge, pour être noté selon la grille, définie par l'AFA. Le port de protections, guêtres, bandes, cloches...est interdit.

Tout concurrent se présentant en retard à la présentation subira une pénalité de 5 points.

B- Le Routier

Le routier est un parcours qui nécessite de la part du meneur une connaissance des allures et du train, et la capacité de faire évoluer son attelage en conditions normales. Le parcours du routier est choisi pour tous types de voitures, emprunte des chemins carrossables des routes sans embûches.

La distance est d'environ 15 km.

Dans tous les cas, le meneur doit respecter les règles du code de la route.

Les vitesses imposées sont :

- 8 km/h pour les ânes ;
- 10 km/h pour les petits poneys (taille jusqu'à 1m32) et les chevaux de trait;
- 12 km/h pour les poneys (de plus 1m33) ;
- 14 km/h pour les chevaux ;
- 12 km/h pour des attelages lourds (par exemple coaches).

Très exceptionnellement, le jury ou le délégué technique pourra modifier ces vitesses.

Le temps accordé se situera dans une fourchette de plus ou moins 1 minute; chaque seconde en plus ou en moins du temps imparti coûte à 0,2 point.

Le routier comporte un maximum de 5 Passages Contrôlés (PC) naturels ou artificiels, dont le dernier sera situé à au moins 300 mètres de l'arrivée. (voir liste des P.C).

Une pénalité de 5 points sera appliquée aux attelages qui s'arrêteront dans les 300 derniers mètres.

L'usage de tout moyen de navigation (G.P.S...) ou d'indicateur de vitesses est interdit.

Tester un P.C. ou une porte avant l'épreuve entraîne l'élimination.

C- La maniabilité

Cette épreuve permet au meneur de démontrer sa capacité à faire évoluer un attelage bien mis sur un parcours déterminé.

Elle se déroule sur un sol plat et roulant, sans trous ni ornières, dans un lieu dégagé d'une surface de l'ordre de 6000 à 8000 mètres carrés, pour faire évoluer les attelages en toute sécurité.

Les vitesses sont de: 180m/mm pour les chevaux de trait et grandes guides, 200m/mm pour les autres.

L'usage des freins à disque est interdit pendant cette épreuve. Leur utilisation sera sanctionnée de 10 points.

Un attelage ne peut rester plus de 5 minutes sur la piste; au-delà il sera déclassée.

Le parcours comprend au maximum 20 portes mais aucune combinaison faite de barres n'est admise; l'intervalle entre chaque porte du zigzag est d'au minimum 12 mètres.

Largeur des portes :

- Pour une voiture à deux roues, la voie est élargie de 30 cm;
- pour une voiture à quatre roues, seule la voie arrière est prise en compte et l'écartement des portes calculé en fonction de l'empattement de jante à jante à partir du barème suivant :

distance des jantes	écartement des portes
de moins de 40 cm (minder dan 40 cm)	+ 30 cm
de 40 à 59 cm (tussen 40 cm en 59 cm)	+ 35 cm
de 60 à 89 cm	+ 40 cm
de + de 90 cm	+ 45 cm
attelage à l'évêque (trois chevaux de front)	230 cm
attelage à l'évêque, chevaux de traits	250 cm

Lorsque la reconnaissance s'effectue dans l'heure précédant le début de l'épreuve, celle-ci doit se faire en tenue. Tout manquement sera pénalisé de 5 points.

Le concurrent doit saluer le jury avant de prendre le départ de l'épreuve, il ne doit pas saluer en fin de parcours.

Tout temps dépassé est pénalisé de 0,2 point par seconde.

Chaque balle renversée coûte 5 points. Le non-franchissement de la ligne de départ coûte 10 points; le départ doit être repris.

Les portes doivent être franchies dans l'ordre de leurs numéros et ne peuvent être refranchies ensuite. Le franchissement d'une porte déjà franchie coûte 5 points. La porte à franchir non franchie ou partiellement franchie coûte 10 points. Il n'est pas obligatoire de la refranchir . Si l'on veut la refranchir, en cas d'obstacle multiple (zigzag), on ne repasse que les portes non franchies. Tout autre porte non encore franchie, mais culbutée par l'attelage vaut l'arrêt du chronomètre annoncé par la cloche du jury et la remise en état de la porte. Sortir de la carrière de la maniabilité, sans avoir franchi la ligne d'arrivée coûte 10 points. Tant que l'attelage n'a

pas franchi la ligne d'arrivée ou n'est pas sorti de la carrière, le chronomètre continue de tourner.
Un refus ou une dérobade n'est pas sanctionné.
